



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

Objet de la délibération

TARIFICATION DU CAMPING POUR 2021 : AJOUT

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2021.06.017

TARIFICATION DU CAMPING POUR 2021 : AJOUT

Rapporteur : Yves DOUAY

Les tarifs du camping ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 25 février 2021 en reprenant les tarifs existants par le passé. Avec quelques mois d'exploitation et de recul, de nouveaux besoins apparaissent et des ajustements sont nécessaires.

Quelques tarifs complémentaires sont créés ou précisés :

- Le mobile-home n°6 étant en moins bon état que les autres, il est proposé de ne pas augmenter son tarif de location pour la haute saison et de conserver son tarif de location à 250€ au lieu de 500€,
- Un tarif « animation » est créé :
 - Pour les animations réalisées en interne par le camping, elles seraient gratuites pour les campeurs et dans le cadre des estivales et à 2 € pour les personnes extérieures qui souhaiteraient y participer,
 - Pour les animations qui nécessitent du matériel, il est proposé de fixer un tarif de 3 € pour les campeurs et de 5 € pour les extérieurs.
- Un tarif mensuel pour les travailleurs (hors juillet-août) qui louent un mobile-home hors saison et sur présentation de leur contrat de travail sachant que cette location devra se faire uniquement sur la période d'ouverture du camping soit du 1^{er} avril au 30 septembre voire au mois d'octobre. En effet, les mobiles-homes ne sont pas isolés et ne peuvent donc pas accueillir des visiteurs sur la période hivernale. Un tarif de 600 € est proposé (contre 1 000 € actuellement si on multiplie le tarif de 250 € par semaine par 4 semaines pour obtenir un tarif au mois). Le tarif à la semaine quant à lui n'est pas modifié.
- Le camping pourrait également proposer au camping-cars de passage les services de vidange des eaux grises et du ravitaillement en eau afin de capter cette clientèle et ainsi éviter les vidanges sauvages à la Poterie ou ailleurs.

Proposition de tarifs :

- Vidange eaux grises : 2 €
- Plein en eau potable : 5 €
- Un créateur de Tiny Camp breton (de la région rennaise : <https://www.mytinycamp.com>) souhaiterait nouer un partenariat avec le camping en laissant son prototype à la location pour la saison afin de tester son utilisation et obtenir des retours des campeurs. Il est proposé de le louer au même tarif que le Cube (cf. tarifs ci-joints) et de reverser au propriétaire un pourcentage de 20 % du montant de la location. Ainsi au lieu de percevoir une recette de 15 € (ou 16 € en saison par nuitée) pour un emplacement nu, cela nous permettrait d'encaisser 30 € (ou 40 € en saison par nuitée) soit un gain de 9 € par nuitée pour le camping par rapport à un emplacement nu et de reverser 6 € au partenaire.

Cette petite caravane dispose d'un couchage et d'une cuisine à l'arrière dans une sorte de coffre. C'est un peu le même principe que le Cube.

Une Tiny Camp neuve coûte environ 11 000 €. C'est un test et cela nous permet de proposer un hébergement insolite supplémentaire notamment pour les itinérants et ce sans investissement supplémentaire pour le camping.

- La société « Oh Paddle » basée à Vannes propose la mise à disposition de Paddles pour cet été. Ce serait un service proposé pour les campeurs mais aussi pour les extérieurs. Le partenariat qui serait noué serait le suivant : la société met à disposition du camping des paddles gonflables et récupère 80% des recettes (dont 25 % sont versées à la SNSM) et 20 % sont conservées par le camping.

Les tarifs de location du matériel seraient les suivants :

- 1h : 18 €
- 2h : 25 €
- ½ journée : 40 €
- Journée : 60 €
- Semaine : 250 €

C'est une animation supplémentaire proposée par le camping qui peut nous permettre de récupérer quelques recettes et sans aucune dépense.

La nouvelle proposition de tarifs 2021 pour le camping est jointe au présent bordereau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du bureau municipal en date du 31 mai 2021,
Vu l'avis de la commission ressources en date du 7 juin 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les tarifs complémentaires du camping proposés ci-dessus pour l'année 2021,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à signer des conventions avec les partenaires évoqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210624-D202106017-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr